



## PRÉFET DU NORD

**Bureau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement**

----

**Commune d'ESTAIRES**

### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

L'EARL du Vert Gazon dont le siège social se situe 283 rue du président Kennedy à ESTAIRES (59940) a déposé un dossier en vue d'obtenir l'enregistrement d'un élevage porcin composé de 1586 animaux-équivalents situé à la même adresse.

L'épandage se fera sur les communes d'ESTAIRES, NEUF-BERQUIN, MERVILLE et LA GORGUE.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, une consultation du public sera organisée en mairie **d'ESTAIRES du 23 octobre 2017 au 20 novembre 2017 inclus**, où le public pourra prendre connaissance du dossier également disponible sur les communes de NEUF-BERQUIN, MERVILLE et LA GORGUE, tous les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations en mairie d'ESTAIRES qui seront consignées sur le registre ouvert à cet effet ou lui être annexées si elles sont remises par écrit.

Elles pourront également être adressées par courrier à la préfecture du Nord – Direction de la Coordination des Politiques interministérielles – Bureau des Installations Classées pour la protection de l'environnement – 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 - 59039 Lille Cédex ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [pref-installations-classees@nord.gouv.fr](mailto:pref-installations-classees@nord.gouv.fr).

Le présent avis sera affiché deux semaines au moins avant l'ouverture de la consultation du public et pendant la durée de celle-ci, en mairie d'ESTAIRES, LA GORGUE, MERVILLE et NEUF-BERQUIN.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le préfet du Nord et la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un refus.